

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Délibération N° 2025/336/DEL/4.1

**Séance du 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle du carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENUEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. BOSCHER Emmanuel par Mme BRIFFARD Claudine, M. SEIGNEUR par M. BARBIER Michel, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENUEUFVE Gilbert, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.

**Absente :** Mme THERIN Aurélie.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 10/12/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 20	Nombre de pouvoirs : 8      Absente : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – SERVICES TECHNIQUES (VOIRIE)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service aux services techniques (Voirie) exigent l'emploi de personnel non permanent pour des besoins occasionnels (accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris) conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique.

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour le service voirie (services techniques) comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- rémunération : Echelon 1

.../...

- date d'effet : 13/12/2025
- durée : maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris
  - missions : Travaux d'entretien courant afin de maintenir la qualité du patrimoine de voirie - Diagnostic des principales dégradations de la voirie (détecter les dysfonctionnements et les dégradations de la voirie, prévenir les situations de perturbations de la circulation, contrôler les équipements de voirie) - Entretien des trottoirs, caniveaux, voiries et places publiques, balayage manuel à pied, ramassage de papiers, vidage de corbeilles, nettoyage et entretien des sanisettes – Enlèvement des déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs...) - Nettoyage du marché hebdomadaire – Désherbage - Balayage à pied.

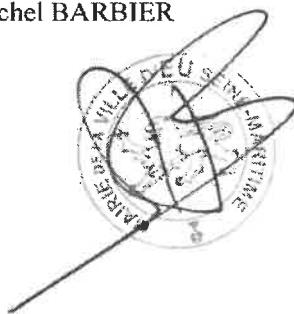
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la création de l'emploi saisonnier
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX

